

Pacte civil de solidarité

Par **Suzanna**, le **02/03/2016** à **17:39**

Bonjour à tous, je voudrais avoir une information sur le PACS: est-ce qu'un pacte souscrit sans l'autorisation du représentant du majeur protégé est valable?

Par **Camille**, le **02/03/2016** à **18:20**

Bonjour,
Faites l'effort de faire une petite recherche sur internet, on y trouve une foule de sites qui donnent les réponses.
Et, probablement, Juristudiant y a aussi répondu dans une de ses rubriques.

Par **Suzanna**, le **02/03/2016** à **18:44**

Pour avoir une réponse précise et correcte, ce n'est pas en consultant une multitude de sites internet que je vais trouver ma réponse. Je poste ce message sur le forum car je préfère l'avis de juristes, maintenant si vous avez des bons sites à me conseiller je suis preneuse. Et sachez que je fais toujours l'effort de trouver la réponse en cherchant autre part que sur google.
Et je préfère avoir une réponse constructive de votre part plutôt que des commentaires que l'on donne à des collégiens.
Cordialement.

Par **Camille**, le **02/03/2016** à **20:47**

BONJOUR !!!
Voir :
<http://www.juristudiant.com/forum/charte-de-bonne-conduite-a-lire-avant-de-poster-t11.html>
Notamment points 1, 5 et 7.

Quels collégiens ?